

D^r Ch. COUBARD

Les Colonnes infernales

et

les Massacres de Cholet

1793-1794



LUÇON

IMPRIMERIE S. PACTEAU

1933

*Il a été tiré de cet ouvrage 25 exemplaires
sur vergé Hollande numérotés.*

N^o 23

Les Colonnes infernales

et

- les Massacres de Cholet -

1793-1794



I

*Un précieux document :
les Registres du Curé Boinaud*

La paroisse Saint-Pierre de Cholet a la rare fortune de posséder, sur son histoire et sur celle de toute la ville pendant l'époque révolutionnaire, un document de réelle valeur.

Ce sont les registres paroissiaux d'état civil, établis sous l'inspiration et souvent de la main de M. *Boinaud*, curé non assermenté de la paroisse au moment de la Révolution et mort également curé de Saint-Pierre en 1805.

Pour les années 1793 et 1794, c'est-à-dire au cours de la tourmente révolutionnaire, huit listes ont été dressées comme suit :

1° Les baptêmes ;

- 2° Les sépultures ;
- 3° Les noms de ceux qui sont morts de mort naturelle ;
- 4° Les noms de ceux qui ont été emmenés de force à Nantes, à Angers, à Saumur ou dans d'autres villes ;
- 5° Les noms de ceux qui ont été massacrés ;
- 6° Les noms de ceux qui ont été fusillés ;
- 7° Les noms de ceux qui ont passé la Loire et qu'on n'a pas revus ;
- 8° Les noms de ceux qui sont disparus après les déroutes.

Le vieux manuscrit de Saint-Pierre a dormi bien des années, oublié dans quelque placard de sacristie.

C'est seulement en 1898 que l'abbé *Bossard*, ayant pu, par un heureux hasard, le découvrir, en publia une copie, précédée d'intéressants commentaires sous le titre : *Un nouveau chapitre des Actes des Martyrs* (1).

Charles Loyer, qui avait également étudié de très près les Registres Boinaud, avait réuni, sur les massacres de Cholet, d'intéressantes notes que M. G. *Loyer* a eu l'amabilité de nous communiquer et qui nous ont été des plus précieuses pour mener à bien ce travail.

En confrontant les registres Boinaud avec un certain nombre de documents officiels de source révolutionnaire, on arrive à reconstituer, en partie tout au moins, un grand nombre de ces meurtres dont notre ville et nos campagnes choletaises furent le théâtre au cours de l'hiver 1793-1794.

*
**

Les cinquième et sixième listes du curé Boinaud contiennent, l'une :

« Les noms de ceux qui ont été *massacrés* par les Républicains en différents endroits, selon le témoignage public. »

l'autre :

« Les noms de ceux qui ont été *fusillés* publiquement ou notoirement pendant le séjour des Républicains à Cholet. »

(1) Lachèse et Cie, Angers, 1898.

Ont été enregistrés 198 noms de personnes massacrées et 20 de gens fusillés. Sur cette vingtaine, trois sont portés comme ayant été fusillés à *Saint-Florent*, deux à *Angers* et un à *Doué*.

Ces deux listes, à vrai dire, devraient n'en former qu'une seule et l'on se demande pour quelles raisons M. Boinaud a cru devoir établir une distinction entre les *massacrés* et les *fusillés*... Veut-il faire entendre que les premiers ont été abattus à coup de sabre ou de baïonnette, au passage des *Colonnes infernales*, sans même un simulacre de jugement, alors que les seconds, ayant comparu devant quelques officiers réunis en conseil de guerre, furent fusillés, pour ainsi dire, suivant des formes un peu plus légales ? C'est possible.

Toujours est-il que ces pages de sang constituent le chapitre le plus poignant de toute l'Histoire de la période révolutionnaire à Cholet. Chaque alinéa, dans sa sèche concision, révèle à lui seul tout un drame.

Et quand nous déchiffrons, sur le manuscrit jauni du curé Boinaud, ces noms obscurs et familiers de nos ancêtres, les fabricants, les tisserands, les laboureurs de Cholet, nous sommes tentés, comme l'écrivait l'abbé Bossard, de nous mettre à genoux...

Ces pages-là, en effet, ne sont qu'un long martyrologe, un martyrologe dont le théâtre a été notre ville de Cholet tout entière.

Comme aux catacombes, les pierres grises de tous nos anciens quartiers ont été rougies de sang chrétien ; et sous la plume de M. Boinaud, nous retrouvons, à chaque page, les noms familiers de *Rambourg*, *Pineau*, *La Thomaserie*, *Le Moulin-à-Vent*, *Les Venelles*, *La Croix-Bourreau*, etc...

La campagne choletaise n'a point, elle non plus, été épargnée ; et beaucoup de nos métairies, tant au nord qu'au couchant, pourraient raconter, elles aussi, les sanglantes tragédies qui s'y déroulèrent.

Les égorgeurs, dans leur orgie de meurtre, ont tué comme ils ont pu, ceux qu'ils ont pu et partout où ils ont pu : celui-ci, « sur le grand chemin de Nuillé », celui-là, « près de l'ancien cimetière », tel autre, « sur le pas de sa porte »...

La scène de chaque meurtre est, pour ainsi dire, prise sur le vif, transcrite en quelques mots avec le réalisme

d'un procès-verbal, d'après les dépositions de ceux *qui ont vu*.

Certains mots populaires, certaines expressions bien de « chez nous », nous donneraient presque envie de sourire...

C'est par exemple « la femme de *Pierre Leroux* de *Bé-lébat* et sa fille qui ont été massacrées *dans leurs lieux* ».

Massacrée aussi, « *Perrine Ripoche* qui demeurait dans les derrières de Mme Vve Gaudin... ».

Les victimes sont presque toutes de petites gens : tisseurs, laboureurs, artisans, domestiques..., de petites gens, comme cette *Jeanne Chupin* « qui avait soin de l'église », comme *Louis Cartron* « charreieux des bois »...

Tous les âges sont ici représentés ; mais on relève surtout, comme de juste, des vieillards, des femmes et des enfants... C'est ainsi qu'on peut compter jusqu'à 87 femmes et 53 enfants au-dessous de quinze ans !...

Comme Hérode, la Révolution était experte dans l'art de massacrer les innocents.

Les dates de ces meurtres individuels ou collectifs s'échelonnent d'octobre 1793 à mai 1794. Pour beaucoup de noms, malheureusement, la date du massacre n'est pas indiquée.

Ces deux listes sont d'ailleurs, comme les autres, loin d'être complètes et bien des noms, sans doute, ont été omis.

A l'aide de ce document de première valeur, complété par d'autres, puisés à différentes sources, nous allons essayer de retracer et de commenter, en y mettant, si possible, quelque ordre chronologique, l'histoire des massacres de Cholet.

II

Un avant-goût des Colonnes infernales : les massacres d'Octobre 1793

Dès l'entrée à Cholet des armées républicaines, le 16 octobre 1793, les meurtres commencent... meurtres accompagnés de pillages et d'incendies.

Sans doute, ces désordres ne sont point encore, comme ceux que nous verrons plus tard, commis systématiquement et par ordre officiel, *Kléber* ayant d'ailleurs, à son entrée dans la ville, interdit toute violence.

Par malheur, la plupart des autres généraux, *Léchelle*, *Chalbos*, *Müller*, entre autres, sont loin de posséder la même modération et ils ferment les yeux sur les exactions de leurs soldats, si même ils ne les encouragent pas.

Malheur aux pauvres gens qui se trouvent sur le passage des détachements républicains !... Malheur aux habitants des fermes, le long du chemin échelonnées !... Par le fer et par le feu, dès cette mi-octobre 1793, on peut avoir à Cholet un avant-goût des *Colonnes infernales*.

Boutillier de Saint-André, un témoin oculaire, nous a laissé le tableau de quelques-unes de ces scènes de violence :

« On avait pris deux pauvres paysans, le père et le fils, et on les amena dans la cour de la maison. On les y garda quelques instants à la porte; on but et on les fit boire par dérision à la santé de Louis XVII... Tout à coup, sans motif, sans prétexte, même plausible, le général ordonne de les fusiller. Ils furent tués sous mes yeux, à quelques pas, dans le pré de Madame de la Saulaye, dans l'emplacement où est maintenant le pavillon de la maison de Descrances...

« L'Etat-major étant logé à la maison (1), il n'y fut commis aucun désordre. Ailleurs, le pillage et l'incendie signalèrent dans la ville la barbarie des révolutionnaires. Je vis, devant notre porte, des soldats, sur les marches de l'escalier des charcutières, briser, détruire tout ce qui leur tombait sous la main, etc. ».

Au cours de ces journées, du 15 au 18 octobre, les incendies furent certainement nombreux et nous en possédons beaucoup de témoignages.

Dans un certain nombre de dépositions de femmes de Cholet, faites prisonnières pendant la campagne d'Outre-Loire, on retrouve cette allégation qu'elles ont passé la Loire « par crainte du feu ». Certaines disent même avec plus de précision encore « par crainte du feu qu'on mettait à leur maison ».

(1) Chez M. Dupin, au Bretonnais, dans l'immeuble portant actuellement le n° 13.

Un gendarme de la Corrèze, arrivé le 18 octobre à Cholet, signale dans ses notes de campagne que « la ville fut pillée, le clocher de Saint-Pierre incendié, ainsi que plusieurs maisons voisines... »

Le 9 novembre, le syndic du directoire de Cholet sollicitait des secours de la Convention « pour relever les maisons incendiées » (1).

Les Registres Boinaud nous ont conservé les noms d'une dizaine de personnes qui furent massacrées ou fusillées au cours de ces journées d'octobre. Meurtres isolés, commis ici et là, soit en ville, à *Pineau*, à *Rambourg*, à la *Thomaserie*, soit dans quelques métairies.

Voici les noms que nous avons relevés :

Jacques Pouplard, cordonnier, âgé de cinquante ans, p. d. N. D. (2), a été massacré à *Pineau*, le dix-huit octobre 1793.

Jean Augé, laboureur, époux de *Perrinne Onillionne*, âgé de quarante-cinq ans, a été massacré *chez lui* au mois d'octobre 1793... St P.

René Petit, tixeran, p. d. N. D. au cartier de la Tomasery, a été massacré *en revenant de Beaupréau* au mois d'octobre 1793, âgé de quarante ans.

Jeanne Manseau, épouse de *Pierre Bondu*, chezier, a été massacré, le seize octobre 1793, âgé de trente et un an, p. d. N. D.

Jacques Rivière, et (époux) de défunte *Marie Brau*, bordagé au *Elinière*, a été massacré *chez lui* au mois d'octobre 1793.

Pierre Girard, laboureur à la *Boulinière*, époux de défunte *René Triqoere*, a été massacré dans le mois d'octobre 1793, p. d. St P.

Pierre Simon, époux de *Anne Deforge*, a été massacré au mois d'octobre 1793, âgé de trente-neuf ans, p. d. N. D.

(1) Pour plus de détails sur cette question, on pourra se reporter à notre précédent travail « *Les incendies de Cholet* » (Bulletin de la Sté des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet. 1927-1928).

(2) Sur les Registres Boinaud, les initiales : p. d. N. D. signifient : Paroisse de Notre-Dame; p. d. St P. paroisse de St-Pierre; p. d. St M. : paroisse de St-Melaine. D'une façon générale, nous avons cru devoir transcrire intégralement le texte original, en respectant l'orthographe, souvent fantaisiste.

René Boumier (ou Bouvier), veuf de Françoise Jous, a été massacré dans le mois d'octobre 1793.

Jean Pucel, tisserand, époux de Jeanne Marquis, de la Croix-Boureau (1), fusillé à sa porte, le jour que les Républicains sont entrés à Cholet, âgé de soixante-dix ans.

René Blandin, fils de défunt Jaque Blandin et de défunte Marie Papin, a été fusillés au *Boisgrolleau* à la déroute de Chollet, au mois d'octobre 1793.

Monsieur *Duran de la Pibollière*, époux de *Madame Tharreau*, a été fusillés à la prise de Chollet, au mois d'octobre 1793, p. d. St P.

A cette liste, il semble normal d'ajouter les quelques noms suivants qui, eux, ne sont suivis d'aucune date. Comme ils ont eu pour théâtre le chemin du May, on peut penser qu'ils furent commis le 17 ou 18 octobre, après la grande déroute de Cholet, beaucoup d'habitants ayant pris la fuite dans cette direction.

Lorand Durand, tixeran, époux de Marie Richardin, âgé de quarante-six ans, a été massacré *proche la métairie de la Mallochère*.

Marie Cornut, épouse de Joseph Routiau, journalier, âgé de quarante-cinq ans, a été massacrée *sur le chemin du Maie (du May)*.

Veuve Cramois, au Bordage-Chapeau et *Louise Cramois*, sa fille, ont été massacrés *au Maie*.

Marie Rivière, épouse de défunt Jean Cramois et *Louise Cramois*, sa fille, ont été massacrés *sur le chemin du Maie*, p. d. St P. (2).

Jean Chéné, époux de Louise Manceau, p. d. St P., a été massacré *proche la Touche*.

Quelques Choletais sont signalés par le curé Boinaud comme ayant été exécutés à *Saint-Florent*. Il s'agit probablement de retardataires qui n'ont pu passer à temps la Loire et se sont faits surprendre par les premières patrouilles républicaines. Ce sont :

(1) *La Croix-Boureau* se trouvait au carrefour de *Barrières*.

(2) Il s'agit certainement de la même personne que ci-dessus.

Marie Ferchaud, épouse de défunt Louis Neau, tixerand, âgé de soixante-dix ans, a été massacrée à *Saint-Florent*, à la déroute du mois d'octobre 1793, de St P.

François Cheneau, journalier, époux de Marie Séchet, âgé de soixante-dix ans, a été fusillé à *Saint-Florent*, au mois d'octobre 1793, p. d. St P., de Chollet.

Charles Augé, fabriquant, époux de Perrinne Rousselot, âgé de quarante ans, St P., a été fusillé à *St-Florent*.

Jaques Barangé, fabriquant, facteur de Monsieur Lefevre, greffier et sont fils, a été fusillé à *Saint-Florent*, p. de St P.

III

Les projets d'extermination de la Vendée

Tandis que l'armée de Mayence, lancée aux trousses des Vendéens, les poursuivait de l'autre côté de la Loire, dans « les pays de galerne », Cholet put jouir de quelques semaines d'un calme relatif.

Un poste de 1.500 à 2.000 hommes occupait la ville, sous le commandement de *Poché-Durocher*, l'ancien commandant de la garde nationale, blessé à l'échauffourée du 4 mars.

Celui-ci, animé sans doute de bonnes intentions, essaya de rendre à Cholet un semblant de vie normale et d'assurer aux habitants le calme auquel ils aspiraient.

Accalmie, hélas, bien fugitive, puisque, dès le mois de décembre, un Comité révolutionnaire inaugura à Cholet le régime de la Terreur.

Ce fut, dès lors, la mise en vigueur de la terrible loi des suspects, avec les tracasseries journalières, les visites domiciliaires, les arrestations individuelles et l'envoi des prisonniers choletais aux prisons d'Angers, de Doué et de Saumur.

Ces prisons n'étaient, bien entendu, que l'antichambre de l'échafaud ou de la fusillade.

Beaucoup de noms de Choletais qui subirent ce sort

nous ont été conservés sur une autre liste du curé Boinaud, où ils figurent sous le titre : « *Ceux qui ont été emmenés de force.* »

Vers la fin de janvier 1794, la situation des habitants de Cholet devint plus critique encore. A ce moment, le 21 janvier, *Turreau* vint s'installer dans leur ville, qu'il avait choisie comme centre d'opérations pour surveiller de là le travail de ses colonnes lâchées sur la Vendée.

Depuis des mois déjà, les généraux révolutionnaires et la Convention nationale rêvaient de détruire par tous les moyens « l'inexplicable Vendée ».

« Des mines !... Des mines à force !... »

demandait, le 22 août 1793, le général *Santerre* au ministre de la guerre.

« Des fumées soporatives !... et puis tomber dessus ! »

Hanté par cette idée de gaz asphyxiants, un autre général, *Rossignol*, digne précurseur de nos ennemis d'hier, demandait au Comité du Salut public qu'il voulût bien envoyer en Vendée le chimiste *Fourcroy*.

Quant à *Westermann*, il sollicitait l'envoi de « six livres d'arsenic et d'une voiture d'eau-de-vie qu'on aurait laissé prendre aux Vendéens... ».

Dès le 1^{er} août, d'ailleurs, la Convention nationale avait prononcé contre « l'exécrable Vendée » d'impitoyables décrets.

C'était un plan complet d'extermination et de destruction, plan dont les principaux articles précisaient :

- 1° de fusiller tout individu sur qui pèserait le moindre soupçon de rébellion ;
- 2° d'évacuer à l'intérieur du pays vieillards, femmes et enfants ;
- 3° de désarmer tous les habitants, même patriotes ;
- 4° de brûler, sans exception, les maisons, métairies, villages et villes, sauf douze, désignées pour lieux de garnison ;
- 5° d'évacuer sur l'arrière tous les approvisionnements, bétail, grains, fourrages, et, en cas d'impossibilité, les détruire.

Ce plan sauvage de destruction systématique des gens et des choses aurait peut-être pu, à la rigueur, trouver quelque excuse à l'époque où la Vendée triomphante ékra-

sait l'une après l'autre les armées que lui opposait la République...

Mais, après l'Outre-Loire, après les désastres du *Mans* et de *Savenay*, la Grande Armée Vendéenne était morte. Dans les *Mauges*, dans le *Haut-Poitou* et le *Bocage* il n'y avait, pour ainsi dire, plus aucune troupe paysanne en armes. L'un après l'autre, « de la grande virée de galerne », rentraient furtivement ceux qui avaient pu échapper et ils ne cherchaient plus qu'à disparaître et à se faire oublier... En un mot, la Vendée vaincue demandait grâce et, pour les vainqueurs, une politique d'apaisement et d'oubli semblait plus que jamais opportune.

C'est de cette politique, de beaucoup la plus habile, d'ailleurs, que s'inspirait le plan proposé par *Kléber*... Par malheur, *Kléber* n'était plus le maître. Depuis décembre, le commandement général des armées de l'Ouest avait été conféré à *Turreau*.

Or, celui-ci, sorte de chat-tigre, hypocrite et roué, aussi cruel à froid qu'il était lâche devant l'ennemi, avait un tout autre plan... Au lieu de laisser en sommeil les décrets rendus, cinq mois plus tôt, par la Convention, il décida de les faire exécuter à la lettre.

Au début de janvier, il commence par faire connaître au Comité de Salut public le programme de la *promenade militaire* qu'il se propose d'effectuer à travers la Vendée...

Deux armées, divisées chacune en six colonnes, vont s'avancer à la rencontre l'une de l'autre. La première, aux ordres de *Turreau* lui-même, s'étendra sur vingt lieues de long, des Ponts-de-Cé à Saint-Maixent. La seconde, commandée par *Haxo*, ira de Paimbeuf aux Sables, balayant au passage tout le pays de *Charette*...

Ces deux larges dragues aux mailles serrées, auxquelles rien n'échappera, ni les êtres ni les choses, feront sans doute, en peu de jours, « disparaître de la carte le territoire maudit de la Vendée... ».

*
**

Le 17 janvier, sans même attendre la réponse du Comité de Salut public, *Turreau* lance de Saumur son ordre de marche.

Poitou, les Mauges et le Bocage, plusieurs colonnes sont en travail, traçant autour de la ville un vaste cercle de feu et de sang.

La troisième division, commandée par *Boucret*, part de Cholet le 21 janvier et se sépare aussitôt en deux colonnes.

La première, aux ordres de *Boucret* lui-même, se dirigeant vers le sud-est, bivouaque le soir même à la *Tessouale*, puis, le lendemain à *Moulins* ; visite ensuite le *Temple*, *Mal-lièvre*, *Châtillon*, *Saint-Amand*, *La Boissière*, *Les Epesses*.

Caffin, avec la seconde Colonne, se dirige vers *Mazières* et *Maulévrier*, où il établit son quartier général et un dépôt provisoire de grains et fourrages. De là il rayonne vers *Tout-le-Monde*, *Yzernay*, *Les Echaubrognes*, et se rend enfin à *Saint-Laurent*.

De son côté, la 4^e Division, aux ordres de *Bonnaire*, se met en route. Partie de *Doué-la-Fontaine*, elle doit, du 21 au 27 janvier, se rabattre progressivement sur *Cholet*.

Elle est, elle aussi, répartie en deux Colonnes qui opèrent dans les paroisses de *Saint-Hilaire-du-Bois*, des *Cerqueux-sous-Passavant*, du *Voide*, de la *Salle-de-Vihiers*, de *Cossé*, de la *Tourlandry*, de *Coron* et de *Vezins*.

Enfin, les deux Colonnes de la Division *Cordelier*, envahissant les Mauges par le nord, descendent de *Brissac* vers *La Jumelière*, *Chemillé*, *Jallais*, *Le May*...

IV

Les exploits des Colonnes infernales racontés par elles-mêmes

Il faudrait bien des pages pour décrire, en suivant les faits, la besogne terrible de ces Colonnes que l'épouvante populaire a justement stigmatisées du qualificatif d'*infernales*.

Ne pouvant, dans le cadre de ce travail, en donner qu'un bref aperçu, nous nous contenterons de citer quelques pas-

sages des rapports journaliers adressés par les divisionnaires à leur général en chef.

Il n'est ici nul besoin de commentaires. Au dossier des bandits révolutionnaires lâchés sur la Vendée, ces rapports constituent, dans leur sécheresse de comptes rendus, le plus formidable des réquisitoires.

Les textes que nous allons reproduire sont des textes officiels, publiés d'ailleurs *in extenso* dans l'ouvrage, non suspect de tendances contre-révolutionnaires, du général républicain *Savary* (1).

Nous puiserons de préférence dans la correspondance de *Caffin* qui opérait aux environs immédiats de Cholet.

Voici d'abord, avec le style et l'orthographe authentiques, un fragment d'une lettre adressée par *Caffin* à son collègue « le républicain *Boucret* », en date du 24 janvier :

« J'ai reçu hier soir ta lettre que tu annonces que tu es arrivé à Moulin, et moi, je suis toujours à Maulévrier...

« Tu ne penses peut-être pas que Maulévrier, Les Chambrolles (Les Echaubrognes) et Hyzerné, distance d'un quart de lieue l'un de l'autre, composent plus de quinze cents maisons, sans compter les métairies.

« Lorsque incendieray, je ne veux pas qu'il reste vestiges, et je commence ce matin par les églises et chapelles et les maisons évacuées. Je fais fusiller ce matin 14 ou 15 personnes.

« J'ai demandé au Commissaire, chargé de l'enlèvement des subsistances, 400 chartes pour accélérer mon opération... »

De Maulévrier, le même *Caffin* écrit le lendemain 25 janvier à *Turreau* :

« Pour le bien de la République, Les Echaubrognes ne sont plus; *il n'y reste pas une seule maison*. Rien n'a échappé à la vengeance nationale. Au moment où je t'écris, je fais fusiller quatorze femmes qui m'ont été dénoncées... »

Le même jour, un autre chef de Colonne, *Grignon*, qui,

(1) *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par un officier supérieur des armées de la République. Paris, 1825.

lui, opère un peu plus loin, dans les Deux-Sèvres, mande de *Cerizay* :

« Je continue toujours de faire enlever les subsistances et de brûler et de tuer tous ceux qui ont porté les armes contre nous. Cela va bien; *nous en tuons plus de cent par jour...* « J'oubliais de te dire que l'on m'a arrêté une dizaine de fanatiques... *Ils iront au quartier général.* »

Ces misérables font de l'esprit. *Grignon* comme son collègue *Cordelier* emploient d'aimables métaphores pour annoncer l'exécution de leurs victimes.

Cela s'appelle : « envoyer au quartier général »; « donner un billet d'hôpital »; « faire passer derrière la haie... », etc.

Voici encore, pris au hasard, quelques fragments des rapports journaliers des divisionnaires de *Turreau*.

De *Caffin*, à *Maulévrier*, le 26 janvier 1794 :

« Un détachement de 150 hommes qui est resté à la Tes-souale, a fait évacuer et incendier toutes les métairies qui sont sur la route de Saint-Laurent... J'espère avoir ce soir plus de deux cents bœufs et vaches. Tous les bestiaux sont éparés dans les champs...

« Hier j'ai fait brûler tous les moulins que j'ai vus... Aujourd'hui je peux faire brûler, sans courir de risques, les trois quarts de la ville (*Maulévrier*). »

De *Cordelier*, à *Jallais*, le 27 janvier 1794 :

« ... J'avais ordonné de passer au fil de la baïonnette tous les scélérats qu'on aurait pu rencontrer et de brûler les métairies et les hameaux qui avoisinent *Jallais*; mes ordres ont été ponctuellement exécutés et, dans ce moment, quarante métairies éclairent la campagne... »

De *Caffin*, à *Maulévrier*, le 31 janvier 1794 :

« Je te préviens que tout le village d'*Yzernay* a été incendié hier sans y avoir trouvé ni homme ni femme. Il restait quatre moulins à vent que j'envoie incendier ce matin, n'en voulant pas laisser un seul.

« J'ai fait brûler ce matin toutes les maisons qui restaient à *Maulévrier*, sans en excepter une seule, si ce n'est l'église, où

il y a encore beaucoup d'effets qu'il serait à propos d'envoyer chercher de suite...

Le bourg de Tout-le-Monde a été incendié avant hier... »

De *Caffin*, à *Saint-Laurent*, le 1^{er} février 1794 :

« A midi je t'écris encore de Saint-Laurent... Comme je veux absolument me rendre à la Verrie, ce soir, je crains de ne pouvoir incendier tout comme je désirerais... J'ai fait conduire à Cholet trente-deux femmes qui étaient dans le couvent... J'ai trouvé une vingtaine d'hommes de reste que j'ai fait fusiller avant de partir. Si j'en trouve d'autres dans ma route, ils essuieront le même sort... »

De *Caffin*, à *La Verrie*, le 3 février 1794 :

« Je te préviens que j'irai demain matin avec toute ma colonne brûler ce bourg (La Gaubretière); tuer tout ce que j'y rencontrerai sans considération, comme le repaire de tous les brigands. Tout y passera par le fer et par le feu... »

Voici maintenant quelques extraits des comptes rendus que *Turreau* adresse au Comité de salut public et au Ministre de la guerre :

Du 24 janvier 1794.

« Mes colonnes ont déjà fait des merveilles; pas un rebelle n'a échappé à leurs recherches...

« Si mes intentions sont bien secondées, il n'existera plus dans la Vendée, sous quinze jours, ni maisons, ni subsistances, ni armes, ni habitants...

« Il faut que tout ce qui existe de bois de haute futaie dans la Vendée soit abattu..., etc. »

Du 31 janvier 1794.

« Elles (les colonnes) ont passé au fil de la baïonnette tous les rebelles épars qui n'attendaient qu'un nouveau signal de rébellion... On a incendié métairies, villages, bourgs... On ne peut concevoir l'immensité de grains et fourrages qu'on a trouvés dans les métairies et cachés dans les bois.

« J'ai donné les ordres les plus précis pour que tout soit enlevé de ce maudit pays et porté dans les magasins de la République. Il est parti ce matin pour Saumur un convoi tenant près de deux lieues de long... »

Du 1^{er} mars 1794. *Turreau à Huché.*

« Courage, mon camarade, et bientôt les environs de Cholet seront nettoyés de rebelles. Si chaque officier général ou supérieur ne les tuait comme toi que par centaines, on en aurait bientôt trouvé la fin!... »

Après le témoignage des grands chefs, voici celui d'officiers subalternes, souvent écœurés des spectacles dont ils sont témoins et de la besogne d'assassins qu'on leur fait remplir.

« *Amey*, écrit l'officier de police *Gannet* dans un rapport, fait allumer des fours et lorsqu'ils sont bien chauffés, il y jette les femmes et les enfants. Nous lui avons fait des représentations; il nous a répondu que c'était ainsi que la République voulait faire cuire son pain... »

Voici encore des passages de deux lettres que le capitaine *Dupuy*, du Bataillon de la Liberté, adresse à sa sœur, les 17 et 26 nivose (janvier 1794) :

« Nos soldats parcourent par des chemins épouvantables les tristes déserts de la Vendée... Partout où nous passons, nous portons la flamme et la mort. L'âge, le sexe, rien n'est respecté. Hier, un de nos détachements brûla un village. Un volontaire tua de sa main trois femmes. C'est atroce, mais le salut de la République l'exige impérieusement... »

« Quelle guerre!... Nous n'avons pas vu un seul individu sans le fusiller. Partout la terre est jonchée de cadavres; partout les flammes ont porté leur ravage..., etc., etc. »

Beaudesson, régisseur général des subsistances militaires, qui avait suivi de Doué à Cholet la Division *Bonnaire*, faisait quelques mois plus tard, à Saumur, les déclarations suivantes :

« La route de Vihiers à Cholet était jonchée de cadavres, les uns morts depuis trois ou quatre jours et les autres venant d'expirer. Partout, les champs voisins du grand chemin étaient couverts de victimes égorgées... Ça et là, des maisons éparses à moitié brûlées..., etc. »

On pourrait poursuivre ainsi, pendant des pages, des citations de ce genre.

L'odyssée des exploits des hordes barbares, racontés par ceux mêmes qui en furent les acteurs, ne varie guère dans sa désolante monotonie et sur des modes quelque peu divers, on y célèbre toujours les mêmes thèmes : incendies, massacres, razzias...

Ces textes sont en eux-mêmes assez éloquentes pour qu'il soit superflu d'y ajouter le moindre commentaire.

V

La Terreur à Cholet

Pendant que les Colonnes sont en train « d'opérer » dans toute la région, la Terreur sévit à Cholet.

Turreau, qui s'y est installé le 21 janvier, a amené, pour assurer la sécurité de sa précieuse personne, une escorte de quatre à cinq mille hommes, appartenant à la Légion du Nord, qui tiennent garnison dans la ville.

Toute cette soldatesque, indisciplinée et désœuvrée, occupe au pillage le plus clair de son temps.

En ce moment, en effet, Cholet regorge de ressources. Toutes les razzias, opérées dans les bourgs et les métairies environnantes, sont, au fur et à mesure, dirigées vers la ville. On entasse sous les halles et dans les magasins des fabricants, les grains, fourrages, farine, vivres de toute sorte...

Le bétail, amené chaque jour par troupeaux, est parqué dans les prairies de l'hôpital (1).

Tout cela est une proie bien tentante pour des soudards habituellement mal nourris.

Dès le 25 janvier, le président du District se plaint à *Turreau* :

« Général, tes soldats, soi-disant républicains, se livrent à

(1) La place Travot actuelle.

la débauche, à la dilapidation et à toutes les horreurs dont les cannibales ne sont même pas susceptibles. »

Le 28 janvier 1794, *Boucret* mande, des *Epesses*, à *Turreau* :

« Je suis instruit par des préposés que les soldats sortent de Cholet et pillent les voitures avant qu'elles n'arrivent... »

Voici encore, en date du 30 janvier, d'autres doléances adressées par *Poché-Durocher*, membre du Directoire du district, au général en chef :

« Je reçois l'avis que le dépôt de bétail est au pillage; les soldats y tuent et y démembrant les vaches ou moutons. Ils ont l'impudence d'y faire une sorte d'encan public à trois livres le mouton..., etc. »

Toutes ces plaintes restent vaines; elles valent seulement à *Poché* d'être destitué de ses fonctions. Les scènes de brigandage et de violences continuent; et la sécurité des habitants de Cholet, même patriotes, devient de plus en plus précaire.

Les personnes ne sont, en effet, pas plus en sûreté que les biens...

Exposés à la fois aux visites domiciliaires des sbires de *Turreau* et aux délations des mouchards du Comité révolutionnaire, les infortunés Choletais n'ont plus que l'alternative entre l'assassinat immédiat à coups de fusil ou de baïonnette, ou l'envoi à la Commission militaire d'Angers, ce qui est encore la mort, après de plus longues tortures morales.

Dès l'arrivée du général en chef à Cholet, le Comité a fait procéder, en son honneur, à de nombreuses arrestations, et les prisons, en quelques jours, se remplissent.

Il semble qu'il y ait eu à ce moment quelque flottement à propos des attributions des deux autorités, civile et militaire, ainsi qu'en témoigne la note suivante adressée à *Turreau*, par les membres du Comité, le 27 janvier :

« Nous te prions de nous dire si tu te charges des prisonniers qui sont maintenant dans la maison d'arrêt de cette ville ou si nous devons continuer nos opérations pour envoyer les coupables à la Commission militaire, ainsi que nous y sommes

invités par cette Commission. Dans ce dernier cas, tu voudras bien nous faire remettre l'état de ceux que ta troupe conduira dans les prisons... »

Turreau ne semble avoir donné à cette note aucune réponse, tout au moins écrite. On sait, d'ailleurs, qu'il s'arroge le droit de faire fusiller lui-même les prisonniers que ramènent ses soldats, sans passer par le Comité révolutionnaire :

« Encore un de pris dans nos filets!..., écrit-il, le 24, au Ministre de la Guerre, « un nommé *Dutrehan*, capitaine de cavalerie d'un corps de rebelles. *Sera demain fusillé par mes ordres*, conjointement avec *M. Meleux*, notaire royal et apostolique de la paroisse de Jallais, dont le fils était trésorier de l'armée catholique... »

De fait, tous deux sont fusillés dans l'ouche du *Moulin de la Motte*.

Du haut des murs d'enceinte du château, des soldats et des badauds, coiffés du bonnet rouge, assistent à la scène.

Est-ce de cette exécution ou d'une autre analogue que veut parler un témoin oculaire, *Boutillier de Saint André* qui, vers cette époque, vient de Mortagne à Cholet, pour visiter sa mère, gardée prisonnière au domicile de *M. Girard* :

« Vers la fin de janvier, écrit-il dans ses *Mémoires*, je fus à Cholet et partis avec un jeune domestique... Il faisait grand froid; il était tombé beaucoup de neige, et la blancheur de la terre couvrait à peine les nombreux cadavres restés après la bataille du 14 octobre...

« En arrivant à Cholet, nous passâmes par le chemin bas de la rivière pour nous rendre à Saint-Pierre. Rendus vis-à-vis le petit pré du Moulin de la Motte, un spectacle effrayant vint encore attrister nos regards. On venait d'y fusiller un homme qui y était couché nu; et un grand nombre de curieux réunis sur la place regardaient ce spectacle affligeant avec une avidité cruelle... »

Massacre du Chemin de Trémentines

26 Janvier 1794

Il semble que, d'octobre 1793 à fin janvier 1794, il n'y eut pas, à Cholet, de grands massacres collectifs, mais un certain nombre d'exécutions isolées, analogues à celles que raconte *Boutillier de Saint-André*.

Sur la liste du curé Boinaud, nous trouvons, pour cette période, trois noms seulement, suivis d'une date :

Gazeau, charon de Rembour, époux de Marie Hiou, a été massacré le six de novembre 1793, sur le chemin de Vezins, âgé de quarante-huit ans, p. d. St-P.

René Bremond, domestique à la Boulignière, St-P., fils de défunt Jean Bremond, laboureur, et de défunte Marie Soulard, âgé de vingt-sept ans, a été massacré dans le mois de décembre 1793.

Jean Coëffard, laboureur et journalier, de la Natterie, époux de défunte Jacqueline Raud, âgé de cinquante-deux ans, massacré à sa porte dans le mois de janvier dernier.

Il faut arriver au 26 janvier pour assister au premier massacre collectif.

Celui-ci eut pour théâtre un certain nombre de métairies, situées au nord-est de Cholet, entre le chemin du May et la grand'route de Saumur.

Ce matin du 26 janvier, deux bataillons du 67^e de ligne, composés de six cents hommes et soutenus par une cinquantaine de cavaliers, sous les ordres du chef de bataillon *Chaud*, sortent de Cholet pour s'en aller en reconnaissance vers *Chemillé*.

Il semble que le détachement se soit engagé d'abord par le chemin du May, pour obliquer à partir de la *Préverie*, vers la droite en direction du chemin de Trémentines et de Saumur.

Il ne s'est nullement pressé à couvrir l'étape, n'étant parvenu à *Chemillé*, d'après le rapport du chef de batail-

lon *Chaud*, qu'à dix heures et demie du soir... On a donc eu le temps de faire de bon travail.

De fait, les pages du Registre Boinaud nous montrent les traces sanglantes du passage de la Colonne sur les métairies de la *Préverie*, de la *Feronnière*, de la *Boulinière*, de la *Rainerie*, de la *Savardière* et de la *Grande-Peine-perdue*.

Il est facile de se représenter comment les choses se passent :

Par compagnies, les soldats vont en reconnaissance à travers champs, des deux côtés du chemin, et visitent les métairies qu'ils trouvent sur leur passage. Tous les habitants rencontrés soit dans leur maison, soit dans leurs champs sont aussitôt abattus comme un gibier...

Au tableau de chasse du 26 janvier, on peut compter une vingtaine de personnes. Plusieurs de nos vieilles familles rurales de Saint-Pierre de Cholet sont, ce matin-là, décimées.

Voici d'ailleurs les noms que donne le curé Boinaud :

Pierre Chauveau, laboureur à la *Preuverie*, âgé de trente-sept ans, époux de *Renée Boisdron*, massacré dans un de ses champs vers le vingt-quatre janvier 1794.

François Huteau, domestique à la *Preuverie*, veuf de *Marie Colonnier*, âgé de quarante-huit ans, massacré dans un de ses champs.

Pierre Routiau, laboureur à la *Boulinière*, époux de *Perrine Bernier*, a été massacré le vingt-six de janvier 1794, p. d. St-P.

Françoise Tricoire, fille de défunt *Pierre Tricoire* et de défunte *Marie Frouin*, p. d. St-P., a été massacrée le 26 janvier 1794.

René Bremond, domestique à la *Boulinière*, p. d. St-P., a été massacré le 26 janvier 1794.

Jacques Pouplin, domestique à la *Boulinière*, p. d. St-P., a été massacré le 26 janvier 1794.

Pierre Boidron, voiturier, époux de *Marie Papin*, âgé de trente-huit ans, a été massacré à la *Savardière*, p. d. St-P.

Pierre Papin, laboureur à la *Savardière*, veuf de *Jeanne Humeau*, âgé de soixante-cinq ans, fusillé près de sa maison, vers la fin de janvier dernier.

François Tricoire, laboureur à la *Feronnière*, et *Perrinne Girard*, son épouse, et *Perrinne Tricoire*, leur fille, ont été mas-

sacrés sur leur terre, p. d. St-P., et *Jeanne Beaufreton*, leur mineure ausy massacré.

Françoise Robichon, fille de François Robichon, laboureur, et de Marie Beusard, fusillée dans l'ère de la Ferrière, le trente et un janvier (1), âgée de trente-deux ans.

André Routiau, laboureur, époux de Jeanne Cherbonnier, âgé de cinquante-six ans, a été massacré à sa porte, à la Renery.

Jacques Guérin, laboureur à la Grande-Pinte-perdue (La Grande-Peine-perdue), âgé de soixante-quatre ans, a été massacré dans la paroisse de Nouaillez, p. d. St-P.

Joseph Landrin, fils de défunt Pierre Landrin et de défunte Marie Guérin, a été massacré dans la paroisse de Nouaillez, âgé de vingt-cinq ans, p. d. St-P.

Jeanne Duran, domestique à la Grande-Pinte-Perdue, âgée de vingt-trois ans, a été massacré dans la paroisse de Nouaillez, p. d. St-P.

François Menanteau, domestique ausy à la Grande-Pinte-Perdue, âgé de dix ans, a été massacré dans la paroisse de Nouaillez, p. d. St-P.

Peut-être pourrait-on joindre encore à cette liste des meurtres du 26 janvier, les quatre noms suivants qui ne sont suivis d'aucune date :

Perrinne Alard, épouse de Louis Babin, âgé de quarante-six ans;

et *François Babin*, son petit-fils, p. d. St-P., âgé de trois ans, ont été massacrés à Trémentines.

Pierre Augereau, cordonnier, âgé de cinquante ans, a été massacré à Trémentines, et *René*, son fils, âgé de seize ans, p. d. St-P.

(1) Erreur de date probable.

VII

Sous la botte de Huché

Cependant les événements se poursuivent...

Déchaînée par les incursions des Colonnes infernales, une nouvelle guerre de Vendée s'est rallumée, guerre de désespoir et de représailles, bien différente de la première.

Dès le 1^{er} février, inquiet des incursions répétées des bandes de *Stofflet* autour de Cholet, le général en chef, *Turreau*, décampe et va s'installer à Mortagne.

Le général *Moulin* le remplace, pas pour bien longtemps d'ailleurs, puisque, quelques jours plus tard, le 8 février, lors du combat de rues qui se livre dans Cholet, ce général, sur le point d'être pris par les Vendéens, se brûle la cervelle.

Le 15 février, *Turreau* nomme, pour remplacer *Moulin*, comme commandant de la place de Cholet, le fameux *Huché*.

Huché est un boucher ivre... De l'aveu même de ses collègues scandalisés,

« Il a l'habitude de paraître à la tête de la troupe, étant pris de vin et tient des propos qui ne conviennent pas devant la troupe (1)... »

Cynique et débauché, il abuse des malheureuses prisonnières qu'on lui amène et va prendre avec elles, suivant son expression, « le café de Cythère » avant de les livrer aux baïonnettes de ses soldats.

Le jour même où il arrive à Cholet, il fait fusiller quelques malheureux prisonniers et garde pour domestique le fils de l'un d'eux, un jeune garçon du nom de *Brosseau*.

Il faut lire le portrait que donne de *Huché*, *Boutillier de Saint-André*, dans cette scène prise sur le vif, lorsque, au moment de l'expédition de *Mortagne*, le général se présente, pour y cantonner, dans la maison des *Boutillier*.

(1) Rapport de Grignon et de Liébault à Turreau.

« Le général, qui était ivre et qui, en venant de Cholet, était tombé deux fois de cheval, avait plusieurs contusions à la figure et semblait plein de sang plutôt que de vin... »

La grand'mère de *Boutillier*, qui le reçoit tout en crainte et tremblement, croit devoir s'informer timidement de ce qu'il lui est arrivé :

« Vous êtes blessé, général?... Il faudrait vous faire tirer du sang.

— Qu'appellez-vous blessé?... Qu'entendez-vous par « tirer du sang »?... Apprenez que c'est moi qui en tire aux autres!... Je suis boucher... boucher de chair humaine. »

L'enfant passe la nuit sur un lit de sangle, dans l'alcôve du salon où le général était couché.

« Je ne pus dormir, raconte-t-il. J'entendais le misérable ronfler, cracher, tousser, cuver son vin, *cum eructationibus et bombis*. Il s'agitait et criait à chaque instant... »

Dès l'aube du lendemain, 27 février, il partait, à la tête de sa troupe, pour *La Verrie* et *La Gaubretière*, où ses hommes massacrèrent, ce jour-là, des centaines de personnes.

« Je les ai égailés de la bonne manière,

écrivait-il de Cholet le jour suivant à *Turreau*;

« Plus de cinq cents, tant hommes que femmes, ont été tués... J'ai fait fureter les genêts, les fossés, les haies et les bois; et c'est là qu'on les trouvait blottis. Tout a été passé par le fer, car j'avais défendu que, les trouvant ainsi, on consommât des munitions... »

« A mon arrivée à la Verrie, j'ai fait passer au fil de la baïonnette tout ce que j'y ai trouvé... »

Dans ce grand massacre du 27 février à La Gaubretière furent comprises six religieuses Cordelières du couvent de Cholet, qui s'étaient réfugiées dans ce bourg. Voici leurs noms consignés sur la liste du curé Boinaud :

Enriette Marot, de la Gaubretière, religieuse, âgée de 84 ans.

Marie Arnaudeau, religieuse de Chollet, âgée de 70 ans.

Marie Jobard, religieuse de Chollet, âgée de 40 ans.

Louise Merlet, religieuse de Chollet, âgée de 47 ans.

Jeanne Julie Batrau (Badreau?), religieuse de Chollet, âgée 41 ans.

Renée Bousau, religieuse de Chollet, âgée de 41 ans.

Huché n'eut guère les loisirs d'exercer à Cholet et aux environs son métier de « boucher de chair humaine » puisque, dès le 5 mars, *Turreau* arrivait et, dès le lendemain, faisait évacuer la ville par toute la population.

Au cours de cette période de deux mois qui va du 26 janvier au 24 mars, il n'est fait mention au Registre Boinaud que de quelques meurtres isolés, ici et là.

Voici ceux que nous avons relevés :

Jean-Baptiste Chauvière, laboureur à Laujardière, de cette paroisse, époux de Jeanne Braud, vivante, restant dans la paroisse, ledit défunt âgé de quarante-deux ans, massacré *dans le pré Prieuré* (1) de cette paroisse, le quinze février dernier.

Louis Le Roi, laboureur à *la Touche*, époux de Jeanne Guittet, massacré dans le mois de février dernier, âgé de soixante-trois ans.

Jean Le Roi, laboureur à *la Touche*, fils de Louis Le Roi et de Jeanne Guittet, âgé de vingt et un ans, massacré *dans l'ancien cimetière de Cholet*, le cinq mars dernier.

Pierre Grolau, époux de je... (*sic*) Liutau (?), âgé de quarante-cinq ans, a été massacré au *Boidoin*, le six de mars dernier, p. d. St-P.

VIII

Le grand massacre du 24 Mars

La Séguinière, Saint-Melaine, Cholet

Abandonnée par *Turreau*, incendiée à plusieurs reprises, Cholet reste, pendant la première quinzaine de mars, à peu près vide d'habitants.

(1) Le *Pré-Prieuré*, ancienne dépendance du prieuré de Cholet, était situé sur la Haute-Turbaudière.

Puis, peu à peu, ceux-ci rentrent sans bruit des villes voisines sur lesquelles on les avait évacués, et ils essaient de vivoter comme ils peuvent dans leurs logis à demi-brûlés.

Toutefois, ils n'y demeurent guère en paix... Les colonnes républicaines qui circulent entre le Bocage et les Mauges traversent fréquemment Cholet qu'il leur arrive même parfois d'occuper quelques jours de suite comme centre d'opérations. Malheur aux pauvres gens que, dans leurs incursions à travers la ville et la campagne, les détachements Bleus découvrent ! Ils sont impitoyablement égorgés.

C'est ainsi que, le 23 mars, *Cordelier* part, avec sa Colonne, du *Couboureau*, près *Tiffauges*, à destination de *Veziins*.

Le 24, au matin, après avoir cantonné peut-être à *La Romagne*, la troupe des Bleus s'avance en direction de *Cholet* et commence par visiter au passage le bourg de la *Séguinière*, incendié par *Turreau*, le 6 du même mois.

Dans les ruines des maisons, un certain nombre de Choletais se sont réfugiés. Sept femmes entourées d'une quinzaine d'enfants sont découvertes et massacrées.

Voici les noms qu'a consignés le curé Boinaud :

Marguerite Belouin, veuve de *Jean Ferchaud*, fabricant à *Montruonde*, âgé de cinquante-huit ans, massacré dans le bourg de la *Séguinière*, le vingt-quatre mars.

Louise Ferchaud, veuve de *Luc Piard*, tisserand, âgée de trente-deux ans, massacrée à la *Séguinière*, le vingt-quatre mars.

Françoise Gauthié, épouse de défunt *François Brochard*, tixeran, âgée de trente-cinq ans, a été massacrée à la *Séguinière*.

Et *Françoise Brochard*, sa fille, âgée de trois ans, ausy massacrée.

Marie Menanteau, fille de défunt *Pierre Menanteau* et de *Marie Augereau*, âgé de quatorze ans; *Joséphine*, sa sœur, âgée de huit ans; *Angélique*, sa sœur, âgée de six ans, p. d. St-P., ont été massacrés à la *Séguinière*.

Joseph Châtain, âgé de sept ans, fils de *Joseph Châtain* et de *Marie Biotteau*, massacré à la *Séguinière*, le vingt-quatre mars.

Louise Grenau, épouse de *Mathurin Suzanne* et trois enfants ont été massacrés à la *Séguinière*, p. d. St-P.

Jeanne Guérins, épouse de Michel Delumeau et quatre enfant, deux garçons et deux filles, ont été massacrés à la *Séguinière*, p. d. N.-D.

Renée Manceau, épouse de Chevallier et deux garçons et une fille, massacrés à la *paroisse de la Séguinière*.

Marie Chevalier, épouse de Jacques Giron, p. d. St-P., a été massacrée à la *Séguinière*, le 24 mars dernier 1794.

Poursuivant sa route, la bande d'assassins passe à la *Druère* où elle sabre les deux sœurs :

Marie Jamin, domestique à la *Druère*, p. d. St-M.

Jeanne Jamin, domestique à la *Druère*, fille de défunt Jean Jamin et de défunte Jeanne Hiou, âgée de quarante ans, a été fusillée à la *Druère*, p. d. St-M.

Puis, elle arrive au village de *Saint-Melaine* qui se trouve à peu près à mi-chemin entre la *Séguinière* et *Cholet*.

Il y a encore là quelques familles de laboureurs : les *Courbet*, les *Breton*... Il est trop tard pour fuir ! Tous ceux qui n'ont pas eu le temps de se cacher sont impitoyablement massacrés.

Quatre *Courbet*, trois *Breton*, au total huit personnes de *Saint-Melaine*, ont leurs noms consignés sur la liste *Boinaud*. Ce sont :

Marie Merlet, femme de *Courbet*, laboureur de *Saint-Melaine*, a été massacrée dans sa *paroisse*, âgé de trente-trois ans.

Jacques Courbet, laboureur de la *paroisse de Saint-Melaine*, époux de défunte *Jeanne Brémon*, a été massacrée dans sa *paroisse*, âgé de soixante-quinze ans.

Jeanne Courbet, femme de défunt *Brémon*, laboureur de *St-Melaine*, a été massacrée dans sa *paroisse*, âgée de soixante-dix-sept ans.

Jacques Courbet, domestique dans la *paroisse de Saint-Melaine*, fils de défunt *Courbet*, laboureur, a été massacré dans sa *paroisse*, âgé de quarante ans.

Guillaume Breton, époux de *Loiseau*, sa femme, de *Saint-Melaine*, a été massacré, âgé de cinquante ans, et

Louise Breton, sa fille, âgée de vingt-deux ans et

Catherine Breton, sa fille aussi, toutes les deux massacrées, âgées de vingt ans.

Jeanne Pluchon, veuve de Jacques Onilion, a été massacré dans la *Blanchisery de Saint-Meleine*, p. d. St-M.

Et puis, les assassins, après avoir mis le feu à l'église, au presbytère et à quelques maisons du village, continuent leur route vers Cholet, en suivant probablement le vieux chemin qui longe la rivière...

De leur passage, ils ont laissé des traces sanglantes à *La Meilleraie*, au moulin de *Grangeard*, à *Bélébat*, à *La Touche-Aubert*, à *La Grange*.

Aux Registres Boinaud, nous trouvons les noms que nous reproduisons ci-après.

A noter que, dans les nomenclatures que nous avons établies pour les massacres des 24, 27 et 28 mars, nous avons compris un certain nombre de noms qui ne sont suivis d'aucune date. Pour ceux-là, nous nous sommes basés seulement sur la topographie des lieux et nous ne saurions garantir de façon indiscutable l'authenticité de la date que nous avons cru devoir leur assigner. Il y a seulement forte présomption.

Françoise Guitton, épouse de défunt Jacques Brunet, tixeran, âgé de trente-huit ans, a été massacré chez elle, dans sa maison, à la *Molères* (la *Meilleraie*?) (1), St-P., le 24 mars dernier.

et *Françoise Guitton*, sa fille, âgée de six ans.

Mathurin Maliet, menuisier, époux de Louise Landreau, de St-P., de Cholet, âgé de quarante ans, a été massacré au moulin de *Grangar* (*Grangeard*).

La femme de *Pierre Le Roux*, de *Bélebat*, et *Marie Le Roux*, sa fille, ont été masacrés dans leurs lieux, le 24 mars 1794. St-P.

Jeanne Michet (ou *Michel*), fille de Pierre Michet, blanchisseur et de Mary Merlet, cest père et mère, de Saint-Pierre, de Chollet, massacré à la *Touchauber*, âgé de dix sept ans, le vingt trois mars dernier (2).

Mary Ferchaud, fille de Jean Ferchaud, journalier et de Mary Poirier, cest père et mère, massacré à la *Touche-Auber* de Saint-Pierre de Chollet, âgé de vingt deux ans.

Marie Maquignon (*Matignon*), fille de Mathurin Maquignon,

(1) *La Meilleraie* se trouvait près de St-Melaine.

(2) Erreur de date probable.

blanchisseur et de Marie Dabin p. d. S. P. de Chollet, âgé de vingt ans, a été masacrée *sur la terre de la Grange*, le vingt quatre mars dernier.

*
**

La Colonne de *Cordelier* est parvenue à Cholet où elle va cantonner pendant la nuit du 24 au 25. Au cours de la soirée, la chasse à l'homme va se poursuivre dans les différents quartiers de la ville.

D'après les Registres Boinaud, il semble qu'il y ait eu, au moins, deux centres principaux de massacres, une bande de Bleus ayant opéré du côté de *Saint-Pierre*, tandis que l'autre sévissait vers la partie haute de la ville : *Huchepie*, *Le Devau*, *Pineau*.

Voici les noms que nous avons relevés :

1° *Aux abords de l'église Saint-Pierre* :

Michel Richardin, veuf de défunte Marie-Madeleine Lindez, âgé de soixante treize ans a été massacré *au Moulin à van (Moulin à Vent)*, p. d. St-P.

Devane au Venelle et son épouse ont été masacrés p. d. St-P.

La *Veuve Jary*, âgé de soixante ans, a été masacrée *dans sa maison à la Chapelle* (1) p. d. St-P.

René Libaud, épouse de Girardeau, journalier, dem^t au Puy-Gourdon, massacrée *dans la maison de Mlle Braud de la Frairie*.

Madeleine Baranger, fille, devideuze demeurant à la *Fréry*, p. d. St-P.

Marie Frouin, épouse de défunt Louis Beaufreton tixeran, âgé de quatre vingt douze ans d. St-P. a été masacrée *dans sa maison au Puy-Goudron* le 24 mars dernier.

Louis Légé, tixeran, veuf de Marie Reqotillonne (Recotillon) p. d. St-P. a été masacrés au *Puy-Gourdon*.

Mathurin Bordet, mason, époux de Marie Brin, âgé de soixante-six ans, a été masacrés à *Montroude*, p. d. St P.

Michel Bernier, épouse de Marchais, tixerand, a été masacrés au *Bordage-Duchesne* (2), le 24 mars 1794, p. d. St P.

(1) Probablement La *Chapelle-d'Aubigné*.

(2) Le *Bordage-du-Chêne* se trouvait du côté de notre actuelle rue du Chêne.

2° Dans les faubourgs au nord de Cholet :

Joseph Prudhomme, tixeran et sa femme ont été masacrés St P. au cartier du *Devau*.

Joseph David, tisserand, d'*Huchepie*, âgé de soixante ans, avec son épouse *Louise Chupin*, âgée d'environ soixante ans, massacrés chez eux, le vingt-trois mars (1) 1794.

Jean Barbau, demeurant au *Couteau (au Côteau)*, a été massacré dans la ville, p. d. St P.

Merlet, tisserand à *Pineau*, âgé de quarante ans, avec son épouse *Marie...* âgée de trente-six ans et leurs deux enfants *Marie* et *Jeanne*, âgée la première de dix ans, la seconde de sept ans, massacrés à *Pineau*.

Marie Godet, fille, au cartier de *Pineau*, p. d. St P.

Jeanne Jahan, épouse de *René Louison*, tixeran et *Marie Louison*, sa fille, ont été masacrés à *Pineau*, le 24 mars 1794.

Mathurin Rabin, tixeran, époux de *Marie Crespelierre*, a été masacrés en sa maison à l'*Altai* âgé de trente un an, d. St P.

Nous pouvons vraisemblablement ajouter à cette série les deux noms qui suivent, dont le meurtre est indiqué à la date du 26 mars. Comme on en a déjà rencontré plus haut quelques exemples, les témoins qui ont renseigné l'abbé Boinaud ont bien pu commettre, à quelques jours près, une légère erreur de date.

Mary Moreau, veuve *Martineau*, masacrés à *Notre-Dame* de cette ville, le 26 mars dernier.

Françoise Moreau, veuve *Simon*, masacrés à *Notre-Dame* de cette ville, le 26 mars dernier.

Très probablement, dès l'aube du 25 mars, la Colonne de *Cordelier* quitte Cholet en direction de *Vezins*, non sans continuer de massacrer tout ce qu'elle trouve sur son passage.

Il est permis de lui imputer les meurtres de :

Marie Amiot, épouse de *Pierre Arnaud*, de la *Billaudière*, âgée de quarante-sept ans, masacrés près les moulins à vent du *Bois-Grolleau* (2).

(1) Erreur de date ?

(2) C'est-à-dire à l'emplacement de la communauté actuelle du Bon-Pasteur.

Augustin Bergeon, fils d'*Augustin Bergeon*, tixeran et de *Jeanne Levron*, âgé de quinze mois et *Jeanne Bergeon*, sa sœur, âgé de cinq ans, ont été masacrée sur le grand chemin de *Nouaillé* p. d. St P. de Chollet.

Louis Polau, tixeran au Planty p. d. St P., âgé de soixante-dix ans, a été masacré au pont de la *Simonnière*.

et *Louis Polau*, fils de *Louis Polau* et de défunte *Marie Blandin*, âgé de six ans.

et *Pierre Polau*, son frère, âgé de quatre ans, masacré le même jour, le vingt-quatre mars dernier.

Nous avons cru devoir ajouter à cette liste quelques noms de personnes signalées par le curé Boinaud comme ayant été « *massacrées dans leur maison* », sans indication de date. Ces meurtres peuvent être vraisemblablement situés soit au 24, soit au 27 ou 28 mars :

Marie Guignard, épouse de *Louis Chaliou*, tixeran, âgé de quarante-huit ans et *Marie Chaliou*, sa fille, âgée de huit ans et *Louis Chaliou*, son fils, âgé de quatre mois, ont été masacrés dans sa maison.

Marie Bodineau, épouse de *Jean Chupin*, tixeran, âgé de cinquante-huit ans, a été masacrée dans sa maison.

Marie Papin, veuve de défunt *Jacques Blandin*, a été masacrée dans sa maison.

Perrine Ripoché, fille, demeurent dans les derrières de ché Madame veuve Gaudin, p. d. St P., a été masacrée.

Pierre Davit, tixeran, et *Françoise Denécheau*, son épouse, ont été masacrés dans leur maison et *Pierre Davit*, son fils, ausy masacrés dans sa maison, p. d. S. P.

En somme, pour cette seule journée du 24 mars, on arrive à un total approximatif d'environ soixante-dix personnes de Cholet, massacrées par la horde de *Cordelier*. Et pour ces noms qu'il a été possible de recueillir, combien d'autres ont été sans doute oubliés !... On peut juger par là ce que dut être cette abominable tuerie.

Massacres des 27 et 28 Mars

Au Breuil-Lambert - Au Vieux Cimetière de Saint-Pierre

Au Bordage-Marc

Sur les chemins de Mortagne et de la Tessouale

Le 27 mars, au matin, les Colannes de *Grignon* et de *Crouzat*, venant de *Veziins*, pénètrent dans la forêt et fouillent les bois-taillis de *Breuil-Lambert* et de *Veziins*.

Guidés par un traître, les Bleus parviennent jusqu'à la haute forêt, où *Stofflet*, jugeant l'endroit inaccessible et à l'abri de toute surprise, a, depuis deux mois, établi son quartier général et son hôpital.

Aux alentours, particulièrement à la *Bauche-des-Buissons*, se sont réunis de nombreux réfugiés des bourgs environnants, parmi lesquels il y a surtout des vieillards, des femmes et des enfants. Ils forment ici et là de petits villages forestiers.

Surpris par les Bleus, ces pauvres gens sans défense sont impitoyablement massacrés.

On compte plus d'un millier de victimes, parmi lesquelles se trouvent plusieurs personnes de Cholet qui sont signalées aux Registres Boinaud comme ayant péri « dans le bois de *Berlambert* » (*Breuil-Lambert*). Ce sont :

Marie Bodineau, veuve de défunt *Jean Humeau*, St P., journalier, âgé de soixante-quinze ans, a été massacré dans le bois de *Berlambert*. le 27 mars dernier 1794.

Mathieu Pifard, âgé de 77 ans, époux de défunte *Jeanne Biotau*, sa femme, âgé de cinquante-deux ans, ont été masacrés dans le bois de *Berlambert*, le vingt-sept mars dernier 1794, p. d. St P., et *Marie Pifard*, leur fille, âgé de trente-sept ans, masacrés ausy le même jour.

Marin Boutillier de Saint-André parle dans ses *Mémoires* :

« d'une pauvre femme habitant actuellement la communauté de St François, à St Pierre de Cholet, qui est une des rares victimes ayant échappé à cette boucherie (du 27 mars, en forêt de Vezins). Elle a perdu, dans ce jour fatal, douze membres de sa famille, parmi lesquels son père, sa mère et six frères et sœurs. »

Le soir du 27, *Grignon* vient à Cholet, et il y signale encore son passage par de nombreux massacres.

Il s'est installé près de l'église Saint-Pierre, dans ce qui reste de la maison *La Boulaye* (1), en partie brûlée. C'est là qu'on lui amène de pauvres gens découverts ici et là....

En fait de jugement, il se contente de les faire passer devant lui et prononce simplement, d'un ton goguenard :

« Un billet d'hôpital! »

Tout aussitôt, on entraîne le prisonnier et on le fusille, séance tenante, soit dans l'enclos du vieux cimetière (place Saint-Pierre actuelle), soit plus loin, vers les *Barrières*.

Il est vraisemblable que les noms suivants, dont presque tous sont inscrits sur la liste des fusillés, appartiennent à des victimes de ces massacres du 27 et 28 mars.

Jean Cherbonnier, laboureur à la Boulinière, époux de *Françoise Leconte*, âgé de cinquante-six ans, a été massacré à la *Croix de Mission de St-Pierre de Cholet* (2).

et *Marie Cherbonnier*, sa fille a été ausy masacré au mimme lieu, âgé de dix-sept ans, St. P.

François Bossard, tixeran, époux de *Michel David*, âgé de trente-trois ans, a été fusillé à *Cholet*.

Pierre Rochard, tixeran à Pineau, époux de *Marie Charbonneau*, âgé de quarante-six ans, a été fusillé dans l'ancien cimetière de *St Pierre*.

Pierre Rochais, à la Beutière, fils de défunt *Jean Rochais*, laboureur et de *Perrinne Robichon*, âgé de vingt ans et *Jean*

(1) La partie principale de ce vaste et bel immeuble était située à peu près au débouché de notre actuelle *rue du Paradis*. Les écuries de l'hôtel du « *Bœuf couronné* » faisaient partie des dépendances de la propriété *La Boulaye*.

(2) Le Calvaire actuel de la rue Sadi-Carnot.

Rochais, son frère, ont été fusillés sur la place au Chesne de la liberté (1) p. d. St P.

Michel Broseau, de Pineau, époux de René Chenuau, a été fusillé dans l'ancien cimetière p. d. St P.

Mathurin Gourdon, laboureur à la Chauvelierre, époux de Marie Rochais, âgé de quarante-trois ans, a été fusillé à la Croix-Boureau (2) p. d. St P.

Henry Vion, époux de Marie Dilbau (Guilbaud), a été fusillé à Chollet, dans l'ancien cimetière p. d. St P.

*
**

C'est au 28 mars que se place le massacre de la Blanchisserie du Bordage-Marc.

Pour échapper aux recherches des Bleus, un groupe de pauvres gens s'est caché dans une sorte de souterrain dépendant de la blanchisserie du Bordage-Marc, près la Porte-Baron.

Cette excavation faisait probablement partie du réseau de boyaux souterrains, creusés au xvi^e siècle pendant les guerres de religion, pour servir de refuge en cas d'invasion de la ville et dont on a, depuis, retrouvé des tronçons en différents quartiers. Peut-être à l'origine, ce souterrain du Bordage-Marc se prolongeait-il vers le château ou vers l'église Saint-Pierre?...

D'après les traditions, l'entrée de l'excavation où s'étaient réfugiés nos compatriotes, le 28 mars 1794, se serait trouvée à peu près à l'emplacement du puits actuel, dans la cour du Bordage-Marc.

Entassés dans cet étroit refuge, les fugitifs se croient en sûreté lorsque vient à passer sur le chemin un détachement de Bleus... A ce moment, un petit chien appartenant à l'une des personnes cachées, lui échappe et se met à courir en aboyant vers les soldats... Ceux-ci, leur méfiance éveillée, se mettent à chercher aux alentours et ils ne tardent pas à découvrir la cachette. Ils en font sortir un à un les pauvres gens et les sabrent sur place.

(1) Probablement notre actuelle place de la Prison.

(2) Au carrefour des Barrières.

Deux enfants échappent seuls au massacre, dont l'un, nommé *Lecomte*, fut plus tard chantre à l'église Saint-Pierre (1).

Le registre Boinaud donne les noms de onze personnes comprises dans ce massacre du *Bordage-Marc*.

Y en eut-il davantage ?... C'est possible. L'abbé Deniau parle d'une cinquantaine, chiffre qui, à première vue, nous semble peut-être exagéré.

Quoi qu'il en soit, voici les noms qui ont été conservés :

Magdeleine Ménar, épouse de Jean Rouseau, tixeran, p. d. St P., âgé de quarante-sept ans, et *Magdeleine Rouseau*, sa fille, âgé de huit ans, ont été masacrés à la *Blanchisserie du Bordage Marc* le vingt-huit mars dernier 1794.

Marguerite Ménard, épouse de Pierre Lecomte, tisseran p. d. St P., âgée de trente-cinq ans, et *René Lecomte*, sa fille, âgé de huit an et *Marie Lecomte*, sa fille, âgé de seize mois, ont été masacrés dans la *Blanchisserie du Bordage Marc*, le vingt-huit mars dernier 1794.

La femme de *Bretaudeau*, blanchisseur au Bordage-Marc, et un enfant, ont été masacrés dans leur blanchisery, le vingt-huit mars dernier 1794, p. d. St-P.

La femme de *Chupin*, mason, demeurant au Venelle, a été masacrée avec ses trois enfants dans la *Blanchisserie du Bordage-Marc*, p. d. St-P.

* * *

On sait, par un rapport de *Crouzat* à *Turreau*, que ce même jour, 28 mars, la Colonne de *Grignon* se porta de *Cholet* à *Mortagne*, tandis que celle de *Crouzat*, cantonnée à *Maulévrier*, se dirigea également vers *Mortagne*.

C'est vraisemblablement à la première, celle de *Grignon*, que l'on peut attribuer les différents meurtres commis dans les métairies de la *Basse*, de la *Haute*, de la *Gi-*

(1) D'après l'abbé Deniau, il paraît qu'en 1814, au moment du retour de Louis XVIII, il entonna au lutrin avec tant d'enthousiasme et de force le « *Domine salvum fac Regem* », qu'il se rompit une artère et mourut quelques jours après.

rardière et de la Sorinière, situées aux abords de la grand'-route de Cholet à Mortagne. Les noms des victimes, recueillis par M. Boinaud, ne sont toutefois suivis d'aucune date précise.

Voici ces quelques noms :

Jeanne Le Roy, épouse de *Mathurin Tiseau*, journalier, âgé de quarante ans;

Jeanne Tiseau, sa fille, âgé de sept ans, et *Marie Tiseau*, aussy sa fille, âgé de dix mois, ont été massacrés sur les terres de la métairie de la Basse de Saint-Pierre de Cholet.

Marie Landreau, épouse de *François Baron*, journalier, âgé de trente huit ans; *Françoise Baron*, sa fille âgé de cinq ans et *Jeanne Baron*, aussy sa fille, âgé de trois ans, ont été masacrés dans les cham de la métairie de la Basse, de Chollet.

Jean Deny, domestique à la Basse, de Saint-Pierre de Chollet, âgé de soixante-sept ans.

René Blouin, fils de *Pierre Blouin*, journalier et de défunte *Marie Bioteau*, âgé de cinquante-cinq ans a été masacrés sur la terre de la Haute p. d. St P.

Louis Moreau, tisserand à Bellebat, époux de *Modeste Chupin*, âgé de cinquante deux ans, massacrés dans un champ de la Girardière vers la fin de mars dernier.

Pierre Villeneuve, laboureur à la Pochetière près St-Christophe, époux de *Marie Simon*, âgé de quarante-quatre ans, masacrés dans un champ de la Sorinière, en présence de son épouse et de plusieurs autres femmes et enfants, vers la fin de mars dernier.

Quant à la Colonne de *Crouzat* qui, elle, s'est portée le 28, de *Maulévrier* à *Mortagne*, elle est très probablement passée par la *Tessouale*.

S'y est-elle rendue par le chemin le plus direct, ou bien, a-t-elle fait un crochet par la route de *Maulévrier* à *Cholet* et le *Pont-Bertrand*?... Cette seconde hypothèse semblerait vraisemblable, puisque nous trouvons, mentionnés à cette date du 28 mars, un certain nombre de meurtres autour des fermes situées le long du chemin de Cholet à la Tessouale, non loin du *Pont-Bertrand* : *La Papotière*, *La Tricoire*, *La Charoussière*.

Ce sont :

Jeanne Brosau, fille de Louis Brosau et de défunt René Landrau, a été massacrée à la *Papottière*, p. d. St P.

François Chardonneau, laboureur à la *Tricoère* (La Tricoire), a été massacré dans cest *champ*, agé de soixante-douze an p. d. St P.

Jean Tisseau de Mazierre, a été massacré dans un *champ de Chareuzé* (La Charcussière?), paroisse de la Tessouale, époux de Mary Bonnin, le vingt-huit mars dernier.

Louis Tisseau, aussy de Mazierre, agé de trois jours, fils de Jean Tisseau et de Mary Bonnin, massacré au dit lieu de *Chareuzé*, paroisse de la Tessouale, le 28 mars dernier.

François Bonnin, agé de seize ans, de la paroisse de Mazière, massacré, le vingt-huit mars dernier, dans le lieu de *Chareuzé*, paroisse de la Tessoualle.

Jeanne Chenuau, épouse de Louis Rousselot massacré à la *Tessoualle*, de St-Pierre.

X

Les derniers massacres

A partir du mois d'avril, les Colonnes républicaines font, à Cholet, des apparitions plus rares. Elles se contentent d'y passer, sans y séjourner davantage.

La ville est devenue, d'ailleurs, à peu près déserte et les soldats n'y peuvent plus rien trouver, pas même de pain. Le ravitaillement est amené de *Doué*, sous la protection de fortes escortes.

D'autre part, les divisions de *Stofflet*, de jour en jour mieux organisées, tiennent un peu partout les Bleus en échec. Aussi les Colonnes ne s'écartent-elles plus guère des grandes voies de communication et se tiennent-elles sur leurs gardes.

Le 5 avril, *Dusirat*, dans un rapport au général en chef, donne les précisions suivantes :

« Grignon campe aujourd'hui en avant de Vezins; il m'en-

verra du pain au *Bois-Grolleau*, en avant de Cholet, où je vais prendre position, tandis que mon avant-garde surveillera la forêt de Breuil-Lambert à la position de Mazières... »

Du 4 au 6 avril, cette avant-garde de *Dusirat*, campée du côté de Mazières, visite un certain nombre de fermes : *La Goubaudière*, *La Bourrie*, *Les Loges* de Toutlemonde... Et de ces visites, nous trouvons un écho tragique dans le Registre Boinaud :

Magdeleine Moreau, fille, massacrée le quatre avril dernier *an sa maison*, paroisse de St-Pierre de cette ville.

Jeanne Tisseau, fille de défunt Jean Tisseau et de défunte Marie Bousion de la *Goubauguière (La Goubaudière)*, âgé de trente-six ans, a été massacrée *chez elle*, le dix avril dernier.

Suzanne Chupin, épouse de défunt René Guinebretière, laboureur à la *Boury*, p. d. St P., âgé de soixante-huit ans a été massacré.

Mathurinne Guitton, épouse de défunt Jean Mingot, laboureur à la *Bleure*, âgé de quarante-huit ans, a été massacré *au Loje* (aux Loges) de Toutlemonde.

Quelques meurtres isolés sont encore signalés à la date des 15, 20 avril, 7 et 30 mai.

Mary Brémon, fille de défunt Jacques Brémon et de défunte Agathe Blain, cest père et mère, massacrée *dans sa maison* paroisse St-Pierre de cette ville, le quinze avril dernier.

Agate Brémon, fille de défunt Jacques Brémon et défunte Agate Blain, cest père et mère, de cette paroisse, massacrée le quinze avril dernier, *an sa maison même*.

Mathurine Girardeau, épouse de Pierre Auvinet de cette paroisse, âgé de cinquante trois ans, massacrée en la paroisse d'*Yzerné (Yzernay)*, le vingt trois avril dernier.

Marie Lefevre, fils de défunt Feuvre, petit-fils (*sic*) et Jean Lefevre son frère, ont été massacrés à la *Boissonnerie des Echabrognes*, le 7 mai 1794 p. d. St P.

René Chenuau, apprêteur de mouchoirs, massacrée en les *prés de la Grange* de Cholet, le 30 mai 1794, de Notre-Dame.

Ce dernier meurtre peut être mis vraisemblablement à l'actif d'un détachement de la Colonne de *Cambray*, alors à Mortagne, détachement qui, ce jour-là, a été envoyé en reconnaissance du côté de Cholet.

C'est alors que, la situation devenant de plus en plus précaire en Vendée pour les armées de la République, le Comité de Salut public prescrit le retrait complet des troupes au delà des frontières du pays insurgé.

*

**

Pour en finir avec la liste du curé Boinaud, dans laquelle nous avons essayé d'établir quelque ordre chronologique, nous avons cru devoir relever les noms qu'il n'a pas été possible de rattacher à l'un quelconque des principaux massacres, parce que n'étant suivis, le plus souvent, d'aucune date.

Voici ceux que nous avons relevés :

Jean Pucel, tisserand, fils de Jean Pucel, et de Jeanne Marquis de la Croix-Boureau, âgé de vingt-quatre ans, massacré dans un *champ du Bois-Grolleau*, le vingt septembre 1793.

Marie Girard, épouse de défunt François Dubiliot, tixeran, âgé de soixante ans, a été masacré à *la Frouselière*.

Charles Droquet, époux de Marie Vigneron, âgé de cinquante-quatre ans, a été masacré dans le mois de mars par surprise par les Brigands, à *Châtillon*, p. d. St P. de Chollet.

René Griliar, voiturier, fils de défunt Pierre Griliard et de défunte Renée Camus, a été tuez à *Mollévrier*, p. d. St P.

Louise Meunier, religieuse de cette ville, a été massacré en 1794.

René Boisdron, fille de défunt Pierre Boisdron et de Jeanne Charier, âgé de vingt-quatre an, a été masacré à *St Lezin*, p. d. St P.

Louis Cartron, charieux des bois, époux de Marie Augerau, a été masacré à *Mortagne*, p. d. St P.

Jean Body, tixeran, fils de Pierre Body et de Perrine Durand, âgé de vingt-cinq ans, a été fusillé *Angers* (1).

Augustin Moreau, boulangé, époux de Marie Durand, âgé de trente-six ans, a été fusillé *Anger*.

(1) A noter ici, cette expression très choletaise « fusillé Angers ». On ne dit pas en effet : « je vais à Angers », mais bien : « je vais Angers ».

Louis Bibard, fabriquant à Bélebat, âgé de cinquante-neuf ans, p. d. St P. a été fusillé à Douai (Doué-la-Fontaine).

Marie Bervet, épouse de Charles Bousion, tixeran, âgé de quarante-huit ans et *Charles Bousion*, son fils, âgé de six ans et *Marie Bousion* sa fille âgé de huit ans et *Julienne Bousion*, sa fille âgé de quatre ans et *Pierre Bousion* son fils, âgé de dix ans ont été massacrés.

Pierre Bousion, tixeran, époux de défunte Louise..... âgé de vingt-huit ans et un garçon et une fille, le garçon âgé de six mois et la fille âgé de deux ans.

Jeanne Baron, époux de François Drouet, tixeran, âgé de quarante ans, *François Drouet* son fils, âgé de trois ans et sa fille *Drouette*, âgé de trois mois.

René Galais, épouse de défunt François Biotau, journalier, âgé de quarante-trois ans et *Michel Biotau*, son fils, âgé de six ans, p. d. St P. et *René Biotau* ausy sa fille, âgé de dix-huit ans, p. d. St P.

Roze Piard, épouse de Joseph Godineau, charpentier et quatre enfant, trois garson et une fille p. N. D.

Jeanne Chupin, fille, qui avait souin de l'église p. d. St P.

Ces six derniers noms ne sont suivis d'aucune indication de lieu, ni de date.

XI

Quelques épisodes de chez nous à propos des Colonnes infernales

Beaucoup de nos vieilles familles choletaises possèdent dans le recueil de leurs souvenirs, transmis de génération en génération, des récits ayant trait aux *Colonnes infernales*, récits qui ont presque toujours entre eux quelque air de ressemblance.

Dans les situations les plus tragiques, les hommes finissent toujours par s'adapter, plus ou moins, aux conditions de vie, même très dures, qui leur sont faites, et ils

arrivent graduellement à se protéger de manière plus efficace. On a pu le constater pendant la longue guerre de tranchées, au cours des années 1914-1918.

Ainsi en fut-il de nos métayers choletais qui, en 1794, vécurent, pendant des mois, sous la perpétuelle menace des incursions des Colonnes incendiaires.

Toujours en alerte, ils flairaient le vent... et, quand une Colonne était signalée « à galerne » ou à « soulaire », arrivant « du *Bas* ou du *Haut Pays* », quand apparaissaient à quelques kilomètres, les noirs tourbillons de fumée, on se hâtait de quitter la métairie. Ramassant les enfants, emmenant même parfois quelques vaches, on allait se cacher au plus creux de la lande de genêts voisine, ou même, si le péril semblait plus pressant, on fuyait le plus loin possible.

Le plus souvent, d'ailleurs, les Colonnes suivaient le grand chemin, sans beaucoup s'écarter à droite ou à gauche, surtout lorsque les bandes de *Stofflet* eurent repris les armes.

De plus, elles ne circulaient que le jour, et dès le crépuscule, craignant d'être surprises, elles se hâtaient vers le cantonnement.

C'est alors que nos paysans, retrouvant une sécurité momentanée, se « huchaient » d'une lande à l'autre, et, par des chemins de traverse, se hâtaient de regagner leur métairie, où ils devaient souvent éteindre l'incendie allumé par les Bleus.

Voici, rapportés par l'abbé Deniau, quelques-uns de ces épisodes dont notre campagne choletaise fut le théâtre.

Un jour, le grand-père de l'abbé Deniau, métayer à la *Pochetière*, est alerté par la vue de tourbillons de fumée qui s'élèvent à deux kilomètres de là, du côté de *Mazières*. Sans plus attendre, il se sauve avec ses filles vers le *Pont-Bertrand* et le *Puits-Saint-Bonnet* et ne rentre chez lui que la nuit suivante.

Il trouve au retour ses voisines, la mère et la fille *Mingot* de la *Bleure*, massacrées dans le champ de genêts où elles s'étaient cachées, n'ayant pas pu ou pas voulu aller plus loin.

La femme *Franchet* de Cholet, alors âgée de quinze ans, surprise un jour par l'approche d'une Colonne, grim-

pe dans un chêne qui se trouve à proximité et se dissimule au plus épais des branches. La troupe vient bivouaquer à cent cinquante mètres de là et y séjourne quarante-huit heures.

Pendant ce temps, la pauvre fille n'ose bouger. Toutefois, torturée par la faim elle profite de la nuit pour descendre de son arbre et, à deux reprises, s'en va déterrer, avec ses ongles, des pommes de terre dans un champ tout proche ; puis elle remonte et les croque à belles dents... La troupe des Bleus finit par s'en aller sans l'avoir découverte.

L'abbé *Boisdron*, vicaire à *Saint-Pierre*, est un jour surpris dans un chemin de la campagne choletaise par une patrouille de trois Bleus, alors que, déguisé en paysan, il revient de visiter un malade dans quelque métairie. A son allure qu'il parvient mal à déguiser, les soldats l'arrêtent.

« Tu es un calotin !

— Je ne sais ce que c'est qu'un calotin...

— Tu es un prêtre !

— Oui, je le suis... »

Immédiatement les soldats collent l'abbé le long de la haie et le mettent en joue. Mais les fusils ratent... Furieux, les exécuteurs rechargent leurs armes. Nouvelle décharge, nouvel échec ! C'est alors qu'ébahis, les Bleus envoient le calotin se faire f...

L'abbé *Boisdron* aimait à raconter qu'il devait cette délivrance miraculeuse à l'intervention de son ange gardien qu'il avait alors invoqué (1).

Ces quelques traits et bien d'autres du même genre n'ont, bien entendu, que la valeur d'anecdotes. Pourtant ils doivent nous être infiniment précieux.

Qu'il suffise de nous rappeler en effet que, de ces faits, souvent tragiques, nos ancêtres ont été les témoins et parfois les glorieux héros !

Aussi, prenons bien garde de ne pas les laisser s'ensevelir dans l'indifférence et dans l'oubli !...

Que chaque famille tienne à honneur de continuer de se les transmettre, pieusement, de génération en génération.

(1) Témoignage de M. *Beaufreton*, curé de la *Tessouale* et neveu de M. *Boisdron*.

Qu'au besoin, si cela n'a encore été fait, on en dresse un procès-verbal détaillé et aussi précis que possible qui sera conservé dans les archives de la famille.

Disons-nous bien que ces souvenirs sont pour nous des *reliques*, d'insignes reliques...

Ces reliques, il nous appartient de les conserver et de les enchâsser dans les feuillets de notre glorieuse Histoire choletaise ; de même que jadis, au Colisée, les premiers chrétiens recueillaient, en des linges précieux, le sang versé des martyrs...

Cholet, Juillet 1933.



Imprimé sur
les presses de
S. PACTEAU,
LUÇON (Vendée)
